



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article709>

Loi Mathys : bel élan de générosité en mairie d'Arles !

- SYNDICATS - Territoriaux Arles -

Date de mise en ligne : vendredi 4 décembre 2015

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Don de jours de repos à un autre salarié, parent d'un enfant gravement malade

Le syndicat CGT des territoriaux fait part de la solidarité mise en oeuvre en mairie d'Arles dans le cadre de l'application de cette loi et des remerciements de l'agent concerné :



CGT territoriaux Arles loi Mathys remerciements oct.2015

[LOI n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade](#)